**F**



**WO/GA/50/****9**

**ORIGINAL :** **anglais**

**DATE :** **17 septembre 2018**

# Assemblée générale de I’OMPI

**Cinquantième session (27e session extraordinaire)
Genève, 24 septembre – 2 octobre 2018**

Rapport sur le comité consultatif sur l’application des droits (ACE)

*établi par le Secrétariat*

1. Au cours de la période considérée, le Comité consultatif sur l’application des droits (ACE) a tenu sa treizième session du 3 au 5 septembre 2018. Cette session a été présidée par M. Héctor Manuel Balmaceda Godoy (Paraguay).
2. Le programme de travail de la treizième session portait sur les thèmes suivants :
	* échange de données d’expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres;
	* échange de données d’expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d’application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d’une manière équilibrée, globale et efficace;
	* échange de données d’expérience nationales relatives à l’assistance fournie par l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dans le domaine législatif, notamment l’élaboration de lois nationales sur l’application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l’usage abusif des procédures d’application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l’intérêt général et conformément aux priorités des États membres; et
	* échange d’exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l’appui de l’OMPI en faveur des activités de formation à l’échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d’action pour le développement et au mandat de l’ACE.
3. Le programme de travail a été examiné sur la base de 30 exposés présentés par des experts et de quatre débats d’experts[[1]](#footnote-2). En outre, le Secrétariat a montré une vidéo présentant une activité récemment menée par l’OMPI sur l’utilisation de matériel pédagogique sur le respect du droit d’auteur au Malawi.
4. Au titre du point du programme de travail intitulé “échange de données d’expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres”, l’Office national de la propriété intellectuelle de la République de Croatie (SIPO), le département des droits de propriété intellectuelle du Ministère de la justice du Kazakhstan, le département de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce de la Thaïlande, l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique (USPTO), l’Association espagnole de défense des marques (ANDEMA) et la Coopérative des auteurs et éditeurs de musique en Suisse (SUISA) ont échangé des données d’expérience. Un débat d’experts a eu lieu, animé par Mme Elizabeth Jones, conseillère en politique d’application des droits de propriété intellectuelle auprès de la direction de l’application des droits de propriété intellectuelle et du droit d’auteur de l’Office de la propriété intellectuelle du Royaume‑Uni.
5. Dans le cadre du point du programme de travail intitulé “échange de données d’expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d’application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d’une manière équilibrée, globale et efficace”, les exposés ont été regroupés autour de quatre thèmes.
6. Sous le thème “L’interface entre l’application des droits de propriété intellectuelle et le droit de la concurrence”, le Conseil administratif de défense économique (CADE) (Brésil) et l’Institut national pour la défense de la concurrence et de la propriété intellectuelle (INDECOPI) (Pérou) ont échangé des données d’expérience. Un débat d’experts a eu lieu, animé par M. Giovanni Napolitano, directeur adjoint du Département pour les pays en transition et les pays développés à l’OMPI.
7. Sous le thème “Coordination de l’application des droits de propriété intellectuelle”, le Centre national de la propriété intellectuelle (NCIP) (Bélarus), l’office municipal de la propriété intellectuelle de Zhongshan (Chine), l’Administration nationale du droit d’auteur de la Chine, le Département de la politique culturelle et artistique du Ministère de l’éducation et de la culture de la Finlande, l’Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), l’INDECOPI, l’Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), le Ministère de la justice de la République de Corée, le Ministère de la culture de la Fédération de Russie et le Bureau des services d’enregistrement de l’Ouganda (URSB) ont échangé des données d’expérience.
8. Sous le thème “Mécanismes pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle commises en ligne”, la Division du droit de la propriété intellectuelle du Ministère de la justice d’Israël, l’Office de la propriété intellectuelle du Royaume‑Uni et la Direction générale du marché intérieur, de l’industrie, de l’entrepreneuriat et des PME de la Commission européenne ont échangé des données d’expérience. Un débat d’experts a eu lieu, animé par Mme Barbara Suhr‑Jessen, cheffe, Division de l’application des droits et de la lutte contre les contrefaçons, Office danois des brevets et des marques (DKPTO).
9. Sous le thème “Régler les litiges de propriété intellectuelle de manière équilibrée, globale et efficace”, un exposé a été présenté sur “La propriété intellectuelle et le pouvoir judiciaire” par le Centre d’études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) de l’Université de Strasbourg (France). En outre, la Surintendance de l’industrie et du commerce (Colombie), Mme Nehad Al‑Husban, juge (Jordanie), M. Abderrazzak El Amrani, juge (Maroc), M. Johns, juge (Royaume‑Uni) et l’Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) ont échangé des données d’expérience sur la “Quantification des dommages‑intérêts pour atteinte à la propriété intellectuelle”. Un débat d’experts a eu lieu, animé par M. Xavier Seuba, professeur associé, manager de la formation des magistrats et directeur de la formation consacrée au contentieux des brevets en Europe du CEIPI.
10. Le comité a entendu une intervention de la délégation de l’Indonésie au titre du programme de travail intitulé “Échange de données d’expérience nationales relatives à l’assistance fournie par l’OMPI dans le domaine législatif, notamment l’élaboration de lois nationales sur l’application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l’usage abusif des procédures d’application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l’intérêt général et conformément aux priorités des États membres”.
11. Au titre du point du programme de travail intitulé “échange d’exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l’appui de l’OMPI en faveur des activités de formation à l’échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d’action pour le développement et au mandat de l’ACE”, la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPC) (Afrique du Sud), Mme Nehad Al‑Husban, juge (Jordanie) et l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) ont échangé des données d’expérience concernant l’adaptation du manuel de formation de l’OMPI intitulé ‘Poursuite des délits liés à la propriété intellectuelleʼ.
12. Le comité a pris note de l’exposé du Secrétariat sur les activités récentes de l’OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, inspirées par la recommandation n° 45 du Plan d’action pour le développement et l’objectif stratégique VI de l’Organisation, intitulé “Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle”[[2]](#footnote-3).
13. En ce qui concerne ses travaux futurs, le comité est convenu de poursuivre l’examen, à sa quatorzième session, du programme de travail en cours mentionné au paragraphe 2 du présent document.
14. *L’Assemblée générale de l’OMPI est invitée à prendre note du “Rapport sur le Comité consultatif sur l’application des droits (ACE)” (document WO/GA/50/9).*

[Fin du document]

1. Documents WIPO/ACE/13/3 à WIPO/ACE/13/10. [↑](#footnote-ref-2)
2. Document WIPO/ACE/13/2 Rev. [↑](#footnote-ref-3)